

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2023 A 19H 00

Présents : M-Christine PAILLOT, J-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Michel HUGOT, Pascal GRABY, Dominique MARTEAU

Absent Excusé : J-Baptiste VOINOT

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1. AMENAGEMENT SECURISATION CARREFOUR Rues du PAVE / FRETIGNY / CHEMIN NEUF

Il a été constaté que le carrefour situé à hauteur des rues du Pavé (RD274), Frétigny et Chemin Neuf est une zone de croisement étroite pour les automobilistes. De plus ces rues, en période scolaire, sont fréquentées plusieurs fois par jour par les enfants pour se rendre au point de ramassage du bus scolaire situé Chemin Neuf.

Il se trouve que la RD274 est particulièrement fréquentée dans les deux sens de circulation par les automobilistes et les croisements entre véhicules demeurent dangereux.

La Sécurité routière est un point majeur de vigilance de l'ensemble des membres du conseil municipal, c'est la raison pour laquelle : le Projet d'Aménagement et Sécurisation du carrefour initié en 2021, (*par délibération D30 2021 du 26 juillet 2021*) avec l'appui du bureau d'études BEVRD, a été murement réfléchi et remis à jour pour un engagement de travaux de sécurisation en 2024.

A cet effet, le 20 septembre 2023, une consultation des entreprises a été lancée par le bureau d'étude, en charge de l'affaire. A l'issue de la commission d'ouverture des plis du 20-10-2023 dernier, c'est le devis de la Société EUROVIA qui a été retenu pour un montant de 51 9899,21€ HT

Le tableau de demandes de subventions peut s'établir avec une estimation à hauteur de **56 499 € HT** comprenant les frais d'études BEVRD de 4 600 €

FINANCEUR	TYPE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
ETAT	DETR	30%	16 949,70 €
DEPARTEMENT	DST	30%	16 949,70 €
COMMUNE	Autofinancement	40%	22 599,60 €
		Total	56 499,00 €

Après prise en compte des éléments ci-dessus, les membres du conseil ont délibéré et accepté le plan de financement tel que proposé et autorisent le Maire à signer les documents y afférents : Vote du CM : 8 pour – 1 abstention - 0 contre – **Délibération D-29-2023**

2. PROJET DE RESTAURATION DE LA SEPULTURE MESNY DE BOISSEAUX ET AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DU JARDIN DU SOUVENIR

2.1 - SEPULTURE MESNY DE BOISSEAUX

A l'occasion de travaux de nettoyage, il a été constaté une forte dégradation du monument. Il semblait judicieux de réaliser une étude globale de l'état de l'édifice. Selon les diagnostics posés par les professionnels, des travaux sont préconisés.

Dans cet esprit, en mai 2022, un courrier a été adressé au Souvenir Français auquel la Commune est adhérente, puis un contact a été pris avec des entreprises habilitées à intervenir sur ce genre de monument.

L'entreprise BOUCON va procéder à : la fabrication d'un habillage complet horizontal de 5 cm d'épaisseur en pierre de Bourgogne qui sera posé en recouvrement de tout le trottoir périphérique et crépissage du pourtour en sous-œuvre.

L'entreprise CZC BAILLY-MAITRE va procéder à la réalisation d'une couverture étanche en plomb, en périphérie de toiture.

Les dépenses totales de Rénovation du monument MESNY s'élèvent :

- pour l'entreprise BOUCON : 4 413 € HT
 - pour l'entreprise CZC BAILLY MAITRE : 2 527 € HT
- } Soit **6 940 € HT**

2.2- Aménagement complémentaire du JARDIN DU SOUVENIR :

A la suite des travaux d'aménagement de l'espace cinéraire réalisés en 2022, un complément est n »caisse au niveau du Jardin du Souvenir :

- **Conservation** des pavés actuels qui seront reposés sur un cadre en béton de mêmes dimensions que l'existant ; de façon à conserver le périmètre réservé initialement qui ne peut être réduit, car des cendres y ont déjà été déposées, et ne doivent pas être profanées.
- **Fabrication, pose et polissage d'une stèle** en granit du Tarn, de 60 cm de largeur ; 8 cm d'épaisseur ; 1,60 m de hauteur (enfouissement en pied de 30-40cm)
- **Gravures** : gravure et mise en résine noir (plus lisible et plus durable que les dorures) ou dorures des inscriptions en partie haute
- **Fourniture et pose d'un regard de dispersion** sans fond avec grille de 50x50x50 cm recouverte de galets ; il peut en contenir environ 20 à 30 ; le fond est tapi de graviers afin de laisser l'eau s'infiltrer

L'ensemble des Dépenses : Jardin du Souvenir : 4 487 € HT

Tableau de demandes de subventions établi pour l'ensemble des aménagements cités ci-dessus estimés à 6 940 € + 4 487 € = 11 427 €

FINANCEUR	TPE DE FINANCEMENT	TAUX		MONTANT HT
ETAT	DETR	25%		2 856,75 €
DEPARTEMENT	DST	25%		2 856,75 €
Souvenir Français (*)	Plafonné à	13%		1 500,00 €
COMMUNE	Autofinancement	35%		4 213,50 €
		Total		11 427,00 €

Après prise en compte des éléments ci-dessus, les membres du conseil ont délibéré et accepté le plan de financement tel que proposé

Délibération D-30-2023

3 - ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS - ANNEE 2023 (dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal)

L'attribution de chaque fonds de concours se formalise par :

- une délibération du Conseil communautaire,
- une délibération concordante du conseil municipal de la commune concernée

Afin de faciliter la prise de décision et bien comprendre les raisons de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier, chaque conseiller a pu se référer à l'historique depuis 2015 en parcourant le résumé remis en conseil.

3.1 - RAPPEL DU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2015-2020, validé en Conseil Communautaire par délibération du 12-11-2015 :

En 2015 ce premier Pacte Fiscal a été élaboré en réponse aux baisses de dotations résultant de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

L'enjeu principal :

- Optimiser les dotations tant intercommunales que communales. Le Pacte répondait à une logique d'optimisation financière et encadrait ainsi les relations financières entre la CCVA et les communes.

- L'idée étant donc d'optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la CCVA pour bonifier les dotations, via les fonds de concours aux communes de façon à assurer ainsi la continuité financière des missions de service public du territoire.

A ce jour, la CCVA dispose ainsi de l'un des CIF les plus élevés du Département et de la dotation d'intercommunalité par habitant la plus importante.

3.2 - S'AGISSANT DU PACTE DE SOLIDARITE FISCALE ET FINANCIERE 2021-2026

Forts du bilan positif précédent, mais dans un contexte d'incertitudes, lié notamment à la suppression de la taxe d'habitation et au risque de participation au « *quoi qu'il en coûte* », la CCVA a souhaité renouveler l'opération et doter la collectivité d'un nouveau pacte fiscal pour le nouveau mandat.

L'**objectif** est de consolider les dotations communales et intercommunales, et permettre de financer le programme prévisionnel d'investissements des 24 collectivités.

Après prise en compte des éléments exposés ci-dessus, le conseil municipal :

- Sollicite, au vu des dépenses d'investissement 2023 de la commune, le versement du fonds de concours 2023 de **4 276 €** selon le montant des dépenses à justifier à hauteur de **8 546 €** auprès de la CCVA
- Les membres du conseil municipal, après délibération ont accepté à l'unanimité ce positionnement

Délibération -D-31-2023

4 QUESTIONS DIVERSES :

4.1 - RENCONTRES THEATRALES « les Nuits Rebelles » Samedi 22 juin 2024

- A l'instar des rencontres théâtrales les Semeurs, qui se sont déroulées à Champagne-sur-Loue en 2019 et plus récemment, à Mont-Sous-Vaudrey, nous avons été sollicités par le Service Culture et Vie Associative de la CCVA (*par la voix de sa Directrice Culturelle Amélie JACQUET*) pour être Commune d'Accueil d'un concert dans le cadre du Festival de Musique « les Nuits Rebelles » organisé par le Moulin de Brainans
- Date de l'évènement sur l'été 2024 : **Samedi 22 juin 2024 en soirée**

4.2 - ORGANISATION :

- Le Moulin de Brainans gère le choix artistique, toute la logistique technique et fournit les supports de communication.
- La CCVA finance l'évènement (2000 €) et apporte son soutien pour l'organisation.
- La commune d'accueil met à disposition un espace en extérieur pour le concert avec support logistique (fourniture électricité, mise en place buvette en lien avec association comité des Fêtes + une solution de repli (église, grange, préau, salle des fêtes)
- Par ailleurs, si engagement : une rencontre entre : collectivités, associations et le Moulin de Brainans est prévue courant décembre, afin d'anticiper au mieux l'organisation de l'évènement
- Après prise en compte des éléments ci-dessus, le conseil municipal accepte le principe de cette manifestation et autorise le Maire à donner son accord.

4.3 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER EN FAVEUR DE L'ADMR de MOUCHARD

Par lettre du 12-09-2023, l'ADMR de MOUCHARD sollicite l'aide de la commune pour attribution d'une subvention qui permettrait à l'association de faire l'acquisition d'un fourgon frigorifique pour assurer la livraison des repas en liaison froide jusqu'au destinataire.

En effet, l'association réalise, à raison de 4 matins par semaine, une tournée de 52 km par jour pour assurer ce service. Coût du projet : 35 000 €

Les membres du Conseil ont pris en compte la demande, et après délibération, décident, à l'unanimité, d'octroyer la somme de 200 € **Délibération -D- 32- 2023**

4.4 – REPAS DES ANCIENS :

Le repas des anciens a reçu l'unanimité des présents pour son organisation en date du 14 janvier 2024. La Commission en charge du dossier se réunira prochainement pour le choix du prestataire, organisation et logistique.

4.5 – ECOLE de CRAMANS-CHAMPAGNE

L'effectif scolaire représente un total de **35 élèves** accueillis sur 2 classes avec plusieurs niveaux :

Section de Maternelle : **3** en petite section, **3** en moyenne section et **3** en grand section

Section CP **4**

Section CE1 **2**

CLASSE 1 :	Total	15 élèves
------------	-------	------------------

Section CE2	6	Section CM1	8	Section CM2	6
-------------	----------	-------------	----------	-------------	----------

Total **35** élèves
dont 6 élèves sur la
commune de
Champagne sur Loue

CLASSE 2	Total	20 élèves
----------	-------	------------------

- L'organisation d'un voyage scolaire, concernant les deux classes, est prévu à Lamoura du 11 au 14 juin 2024, avec des activités à découvrir par les enfants : escalade, course d'orientation, découverte du milieu montagnard et natation dans un but pédagogique.
- Le budget total pour 35 élèves est de 10 365 €(séjour) + 738 € (bus) = **11 103 euros**.
- Allocation d'une subvention régionale de 45 euros par enfant sera allouée, soit une réduction de 1 575 €.
- Participation de l'APE à hauteur de 3000 € ramenant le coût individuel à 186 €.
- L'objectif est d'arriver à un coût restant à charge aux familles e 100 € par enfant (et 150€ pour une fratrie).
- Participation des communes concernées est demandée : à cette question, les membres du conseil ont répondu présents ; sur le principe d'aide exceptionnelle. Afin de se déterminer sur le montant alloué, les membres du conseil en délibéreront lors du conseil de décembre 2023.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h 05

Prochain Conseil : mercredi 13 décembre 2023 – à 18h 30

Le Maire
Marie-Christine PAILLOT

